

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1045

présenté par
M. Salmon, rapporteur, M. Allisio, M. Cabrolier, M. Dessigny, Mme Grangier, M. Lottiaux,
M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Mathilde Paris, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Sabatou

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	5 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	5 000 000
Équipement des forces	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer les moyens des armées en terme de système d’information et de communication.

-En tant que rapporteur du budget opérationnel de la Défense, notamment du programme 178, il conviendrait à la suite de diverses auditions de renforcer les moyens alloués aux systèmes d’information et de communication afin de rendre plus attractif ces métiers dans nos armées, qui font face à une forte concurrence du secteur privé qui propose généralement de meilleures

conditions (salaire, pas de mobilité contrainte) ce qui nuit à la fidélisation et au recrutement dans ce domaine.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 5 000 000 d'euros pour la sous-action n° 01-14 : « Système d'information et de communication » du programme n° 178 : « Préparation et emploi des forces » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 65 : « Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme » Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant« du programme n° 212 : »Soutien de la politique de défense«. En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.